



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transfert des cendres de Marc Bloch au Panthéon

Question écrite n° 97512

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la récente démarche entreprise par de nombreux historiens qui ont écrit au Président de la République pour demander le transfert au Panthéon des cendres du grand historien et résistant Marc Bloch qui, selon les termes de leur correspondance, par ses actes et sa mort héroïque reste aujourd'hui un modèle de citoyen, de soldat, d'intellectuel et de héros qui mérite de la France une reconnaissance particulière et une place choisie au Panthéon des gloires nationales. Il lui demande d'indiquer à la représentation nationale quelle est la position du Gouvernement sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître la position du Gouvernement sur la démarche récemment engagée par certains historiens pour obtenir le transfert de la dépouille de Marc Bloch au Panthéon. En application d'une doctrine constante, l'hommage national suprême que constitue la décision de faire entrer les restes d'une personnalité au Panthéon échappe totalement aux pouvoirs du Gouvernement et relève de la seule compétence du Président de la République qui exerce ce droit à titre strictement personnel. Le Gouvernement ne peut donc intervenir dans un domaine de compétence qui ne lui appartient pas et est persuadé que l'honorable parlementaire comprendra la motivation qui justifie pleinement cette position.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97512

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6346

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7803